

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023

N° VILLE_2023DL107

Date de convocation : 1 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : SEMCODA - 20 CHEMIN DE GRANGE BLANCHE - Annulation de la subvention

L'an deux mille vingt trois, le sept décembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Christine NONY), Thierry HAON (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Aurélie VILLENEUVE (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Guillaume BOUCHARLAT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Absents : Vivien GATCHUESI FEGUENG, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Christine NONY, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Eddie BREVALLE

Vu la délibération N°VILLE_2018DL041 du 5 avril 2018 approuvant l'attribution d'une subvention de 67 620 € à la SEMCODA suite à leur acquisition d'un tènement sis 20 chemin de grange blanche cadastré section BM n° 373 pour la restructuration de l'ancien EHPAD en logements collectifs ;

Vu les délibérations n°2016-A162-1 et n°2017-A107-1 du 17 mars 2023 annulant l'agrément et la subvention accordés à la SEMCODA pour la restructuration de l'ancien EHPAD en logements collectifs ;

Considérant que l'opération n'a pas été réalisée ;

Considérant que par courrier du 18 avril 2023, la SEMCODA nous a demandé l'annulation de la délibération N°VILLE_2018DL041 du 5 avril 2018 ;

Il est proposé au conseil municipal d'annuler la délibération N°VILLE_2018DL041 du 5 avril 2018 approuvant l'attribution d'une subvention de 67 620 € à la SEMCODA suite à leur acquisition d'un tènement sis 20 chemin de grange blanche cadastré section BM n° 373 pour la restructuration de l'ancien EHPAD en logements collectifs ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 27 novembre 2023,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ANNULE** la délibération N°VILLE_2018DL041 du 5 avril 2018 approuvant l'attribution d'une subvention de 67 620 € à la SEMCODA suite à leur acquisition d'un tènement sis 20 chemin de grange blanche cadastré section BM n° 373 pour la restructuration de l'ancien EHPAD en logements collectifs ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document nécessaire s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,